



## Erreur sur le calcul de la loi carrez

Par **appartcarrez**, le **22/06/2010** à **22:37**

Bonjour,

j'ai grand besoin d'aide, j'espère que vous pourrez m'apporter des conseils.

Il y a 2 ans et demi, nous achetons un appartement de 68 m<sup>2</sup>. Le calcul de la loi Carrez a été faite par un géomètre mandaté par le vendeur. Ceci est donc rédigé dans l'acte de vente.

Dernièrement, nous avons décidé de revendre notre bien

La semaine dernière, nous trouvons des acheteurs. Nous contactons un diagnostiqueur qui nous apprend que le bien fait 6,5 % de moins en terme de métrage en loi Carrez. L'erreur proviendrait d'une erreur du géomètre dans la mesure d'une chambre mansardée

Résultat, nous informant avant signature du compromis, les futurs acquéreurs de la différence et par conséquent, nous perdons 9000 euros sur la valeur du bien.

Résultat, nous avons payé un trop de mètres carrez (près de 11 000 euros) et maintenant nous perdons de l'argent dans la revente (9000 euros). La pillule a du mal a passé...

J'ai lu sur des forums que nous n'avions qu'un an après l'achat pour réagir. Est-vrai? Donc trop tard pour nous...? Notre diagnostiqueur nous dit que ce n'est pas trop tard mais que passer l'affaire en justice prendra au moins 3 ans...

Pouvez-vous me conseiller svp? Dois-je prendre un avocat ou est-ce qu'il n'y a plus rien à faire?

Merci beaucoup